



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maisons de retraite

Question écrite n° 94624

Texte de la question

M. Michel Hunault interroge M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé pour lui demander de justifier ce qui paraît être une aberration dans la réglementation et la gestion des établissements pour personnes âgées obligeant les pensionnaires pendant leur retraite à subir des horaires de lever tôt et de coucher tôt en soirée. Il lui demande de préciser la liberté d'organisation dont disposent ont droit les responsables d'établissement pour établir en lien avec les résidents, leurs familles et bien entendu les personnel, l'organisation interne de chaque établissement.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94624

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 30 novembre 2010, page 13168

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)